



UNIL | Université de Lausanne

Service des relations internationales

Château de Dorigny

CH - 1015 Lausanne

ECOLE D'ETE ET D'HIVER UNIL

APPEL POUR LE DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PROJETS D'ECOLE D'ETE ET D'HIVER

Mars 2024

Direction

Service des relations internationales



Tél. +41 21 692 20 46 | summerschools@unil.ch

1. Contexte

Le Service des Relations internationales (SRI) s'est fixé pour objectif le développement d'une offre régulière d'écoles d'été et d'hiver UNIL (appelées ci-après « écoles d'été »). Cette offre vise à mettre en valeur l'excellence de la recherche et de l'enseignement de l'UNIL, ainsi que son campus, à travers des formations intensives de qualité, permettant d'attirer de potentiel·le·s candidat·e·s pour des programmes de master, de doctorat ou en post-doctorat.

Pour faire suite aux appels à projet lancés depuis 2017 et répondre à l'intérêt des membres du corps enseignant pour ces programmes, le SRI, convaincu de leur valeur pour l'institution, maintient l'objectif d'élargir cette offre.

L'approche adoptée à cette fin est de type ascendant (*bottom-up*) : la Direction et le SRI encouragent les membres du corps enseignant intéressé·e·s par ces programmes à s'adresser au SRI, qui offre soutien et conseils. Le SRI entend apporter un suivi personnalisé, comprenant la définition du budget, la gestion administrative et logistique de l'école, un soutien en termes de communication et une aide pour l'encadrement du programme.

Afin de renforcer cet encouragement et d'ajouter un soutien financier à l'aide apportée jusqu'ici, le SRI prolonge le fonds de soutien constitué en 2017.

2. Objectifs du fonds

Ce fonds veut permettre le lancement de nouveaux projets dès l'été 2025. Il vise à :

- Faire émerger des projets d'écoles d'été internationales portés par des membres du corps enseignant UNIL ;
- Offrir une impulsion financière ponctuelle à des projets qui entendent se pérenniser ;
- Compléter l'aide apportée par le SRI, en ajoutant un volet financier au soutien en termes de conseil et d'organisation pratique ;
- Réduire le montant des frais d'inscription, favorisant ainsi la participation, indicatrice principale du succès du projet.

3. Eligibilité

Le fonds vise à soutenir de nouveaux projets d'école d'été s'inscrivant dans la durée. Les projets sélectionnés bénéficieront d'un financement du SRI pour la première année. Selon un bilan établi à la fin de la première édition avec le ou la responsable académique, le SRI déterminera l'éventuelle prolongation de l'aide financière pour deux années supplémentaires. Afin d'être éligibles, les programmes doivent répondre aux critères suivants :

- Être portés par un membre du corps professoral ou un MER 1 de l'UNIL ;
- Être destinés à des étudiant·e·s internationaux d'un cycle d'étude précis (soit des étudiant·e·s en bachelor, soit en master, soit en doctorat)
- Prendre place lors des inter-semestres ;

- Être intensifs et de courte durée¹ ;
- Être organisés sur le campus de l'UNIL² ;
- Avoir obtenu l'aval du ou des décanat-s concerné-s, notamment en termes de valeur académique du programme ;
- Être pensés comme des projets à long terme, se répétant à intervalles réguliers.

A noter que pour les projets destinés aux étudiant-e-s de bachelor ou de master, la priorité sera donnée aux écoles offrant des crédits ECTS à la suite d'évaluations clairement définies.

4. Modalités de financement

Le fonds de soutien aux écoles d'été et d'hiver finance des projets à hauteur de CHF 5'000.- maximum pour des programmes d'une semaine et de CHF 7'000.- maximum pour des projets de deux semaines. Ce financement, intégré au budget global du projet, permet de réduire les frais d'inscription. Dans ce même but, le ou la responsable académique est encouragé-e à solliciter d'autres aides financières au sein de sa Faculté.

5. Modalités de la demande

Le projet doit être soumis via le formulaire en ligne suivant :
www.unil.ch/summerschools/application-call-sws

Un budget provisoire ainsi qu'une esquisse de programme doivent être joints à la demande. Cette dernière doit être soumise au plus tard le 16 mai 2024.

6. Critères d'évaluation

- Valeur pédagogique du projet
- Apport du projet à la réputation internationale de l'UNIL
- Qualité du programme académique
- Compatibilité avec la mission et les priorités de la faculté/département
- Définition claire du public cible
- Durabilité et viabilité du projet
- Plus-value UNIL (concurrence internationale)
- Adéquation entre le projet et le budget proposé
- Faisabilité du projet

Les décanats seront sollicités pour évaluer, sur la base des critères prédéfinis, les projets émanant de leur faculté. Un comité de sélection ad hoc décidera conjointement des projets qui seront soutenus, dans la limite des ressources disponibles.

¹ La durée de l'école est variable mais ne peut excéder celle des inter-semestres.

² Il est également possible d'organiser des écoles d'été ou d'hiver en partenariat avec d'autres universités. L'école pourrait ainsi être itinérante, mais l'UNIL doit figurer parmi les lieux d'accueil.

7. Annonce de la sélection

Les requérant·e·s seront informé·e·s au plus tard le 15 juillet 2024.

8. Contact

Emmanuel Cenuse, Service des Relations internationales

E-mail : summerschools@unil.ch

Tél : 021 692 2046